



Orléans, le 9 octobre 2020

Objet : Participation de l'association Loiret Nature environnement à l'enquête publique relative au projet de la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) à Villamblain

Même si le projet de carrière porté par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES à Villamblain sera, par la loi, conforme au plan régional des carrières adopté en juillet 2020, notre association émet un avis défavorable et se doit de répéter ses inquiétudes.

Divers points soulèvent des interrogations et demandent la plus grande prudence :

- Atteinte à la biodiversité : même si les enjeux sont faibles et que la cohorte d'espèces semble banale, toute modification est préjudiciable à l'environnement. Il semblerait qu'il y ait une destruction de petit bosquet, élément suffisamment rare en Beauce pour être préservé.
- Risques de pollutions accidentelles de l'aquifère et des milieux aquatiques : ils semblent importants d'autant plus qu'il est prévu de fixer le fond de fouille à 1 mètre du niveau des plus hautes eaux connues. Le projet se situe dans une région de karst permettant une circulation rapide de l'eau souterraine et en conséquence d'éventuelles pollutions ! Les premiers aquifères étant utilisés pour l'irrigation et l'alimentation en eau potable des populations méritent une meilleure protection.
- Nuisances causées aux habitants de la zone : elles ne sont pas à minimiser qu'il s'agisse du bruit, du trafic routier qui s'intensifiera, de l'émission de poussières : tous ces désagréments participeraient à la dégradation de leur cadre de vie. Outre les vents dominants qui porteraient les bruits, les experts en acoustique nous rappellent que les sons se propagent parfaitement quand l'air est sec et nous pouvons, craindre que les périodes sèches s'intensifient dans les décennies à venir, d'où une pollution sonore plus intense.
- Recours aux tirs de mines : est également un point inquiétant comme le souligne l'autorité environnementale dans son avis du 20 avril 2020. Pour rappel la plus proche habitation ne se situerait qu'à 220 mètres du chantier nous partageons les inquiétudes de riverains.
- Existence d'autres carrières à proximité : il existe déjà à 10 kilomètres au NE de Villamblain, à l'ouest de Patay mais également au nord-ouest, deux autres carrières. Aussi si le besoin en matériaux s'accroît, pourquoi ne pas envisager une augmentation de production de ces deux sites plutôt que de multiplier les zones d'extraction en mitant le paysage et en portant atteinte aux excellentes terres agricoles de la région ?

Loiret Nature Environnement.